



République Française
Département Indre-et-Loire
Commune de VERNOU SUR BRENNE

EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 06/07/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
23	16	23

Vote
A l'unanimité
Pour : 23
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture d'Indre-et-Loire
Le : 08/07/2026
Et
Publication ou notification du :
08/07/2026

L'an 2026, le 6 Juillet à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de VERNOU SUR BRENNE s'est réuni à la Salle du Conseil - Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur DEVALLEE Victorien, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 30/06/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 01/07/2026.

Présents : M. DEVALLEE Victorien, Maire, Mmes : BONZON Juliette, DOZINEL Claire, DUBRAY Françoise, FURY Patricia, MENARD-CAVALIE Stéphanie, MONFORT Barbara, MM : BONZON Sébastien, CORBIN Sébastien, FORTE Sylvain, FROGER David, GASNIER Frédéric, LANDAIS Romain, LOISY Jérôme, MAZERAU Bruno, SIMONIN Denis

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : DELALEUF Marie à M. SIMONIN Denis, DUFRESNE Muriel à M. CORBIN Sébastien, GUDEFIN Blandine à Mme DUBRAY Françoise, MERCIER Céline à Mme DOZINEL Claire, RAPICAULT Pauline à M. DEVALLEE Victorien, MM : LEBREC Michel à M. MAZERAU Bruno, ROBIN Xavier à M. LANDAIS Romain

A été nommé(e) secrétaire : M. BONZON Sébastien

66/2026 – ACQUISITION DE TERRAIN "LES PERCE NEIGE"

EXPOSÉ DES MOTIFS : Monsieur Bruno MAZERAU

La commune a l'opportunité d'acquérir deux parcelles cadastrales référencées AN 188 et AN 189, d'une contenance totale de 2 743 m², situées en bordure de Brenne, entre la digue et le complexe sportif (gymnase et tennis couvert). Ces terrains, propriété de Monsieur Rousselet, sont actuellement classés en Zone N du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) et situés en zone ATF (zone inondable non urbanisée en aléas très fort à très fort +) au titre du Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI).

Cette acquisition présente un double intérêt pour la collectivité, maîtrise foncière le long de la Brenne et protection de la biodiversité locale, notamment en maintenant des espaces naturels en bordure de zone humide.

L'offre de prix proposée par le vendeur s'élève à 8 000 €, avec une prise en charge par la commune des frais d'actes notariés. Cette proposition apparaît en adéquation avec les valeurs vénale constatées sur le secteur pour des terrains de nature similaire.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2122-22 (pouvoirs du maire en matière d'acquisition immobilière) et L. 1311-13 (droit de préemption des collectivités territoriales) ;

VU le Code de l'environnement, notamment les articles L 562-1 (PPRI) et L. 371-1 (trame verte et bleue) ;

CONSIDÉRANT que l'acquisition des parcelles AN 188 et AN 189 répond à un objectif permettant la maîtrise foncière en bordure de Brenne ;

CONSIDÉRANT que ces terrains, situés en zone naturelle protégée, présentent un enjeu fort pour la préservation de la biodiversité locale et aux engagements de la commune en matière de transition écologique ;

CONSIDÉRANT que le prix proposé (8 000 €) et les conditions de l'acquisition (prise en charge des frais d'actes par la commune) sont conformes aux valeurs de marché et aux capacités financières de la collectivité ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, par un vote à main levée, à l'unanimité

DÉCIDE :

Article 1 : Autoriser Monsieur le Maire à acquérir, au nom et pour le compte de la commune, les parcelles cadastrales AN 188 et AN 189, d'une contenance totale de 2 743 m², propriété de Monsieur Rousselet, pour un montant de 8 000 € (huit mille euros), hors frais d'actes notariés à la charge de la commune.

Article 2 : Le présent projet fera l'objet d'une décision modificative en cours d'exercice.

Article 3 : Autoriser Monsieur le Maire ou son représentant, Monsieur Bruno MAZEREAU, adjoint délégué à l'urbanisme, à signer tous les actes nécessaires à la réalisation de cette acquisition, y compris les actes notariés dressés auprès de Maître TOURAINE, notaire à Rochecorbon.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 07/07/2026

Le Secrétaire de Séance
M. BONZON Sébastien



Le Maire
Victorien DEVALLEE